

Le Service Social

Placé sous l'autorité du Directeur de l'établissement, le Chef du Service Social a pour attribution de suivre les cas sociaux (indigents, handicapés, orphelins, personnels en détresse, etc...). Il est chargé d'assurer l'accueil, l'assistance matérielle, les relations familiales et les statistiques sur les indigents.

En coordination avec le chef des Ressources Humaines, il participe également à la prise en charge des préoccupations sociales du personnel.